



Congés payé pas écrit sur ma fiche de paye

Par **chouchou44**, le **06/12/2018** à **13:45**

bonjour je voudrais savoir je suis en cdd depuis le 17 septembre mon contrat se finissait le 5 décembre on ma refait un cdd j'usqua la fin du mois de décembre mais par contre sur mes fiche de paye a la rubrique congé il n'y a rien d'écrit normalement on na le droit a 2 jours et demis par mois et quand j'ai dit sa a mon chef il ma répondu que c'était normal parce que les vacances c'est 1 ans et que sais normal que sais pas écrit sur la fiche de paye que sais hors la loi de écrire les congés sur la fiche de paye étant donner qu'il m'en dois pas vue que sais 1 ans après pouvez vous me renseigner svp merci

Par **P.M.**, le **06/12/2018** à **14:35**

Bonjour,
C'est complètement faux, vous acquérez des congés payés dès le premier jour de travail...
En l'occurrence, leur indemnisation dans le solde de tout compte devra représenter 10 % des salaires bruts perçus qui devraient comprendre aussi une indemnité de précarité ou de fin de contrat de 10 % suivant le motif de recours du CDD...

Par **chouchou44**, le **06/12/2018** à **18:32**

bonjour je voudrais savoir au bout de combien de cdd renouvelable dit on me faire un cdi?
merci

Par **P.M.**, le **06/12/2018** à **19:14**

Tout dépend le motif de recours de chaque CDD...